



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-dix-huitième session

Rome, 4-8 novembre 2019

**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse –
Budget pour 2020-2021**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption
Secrétaire exécutif
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
[EUFMD]
Division de la production et de la santé animales (AGA)
Tél: +3906- 5705 5528

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



RÉSUMÉ

- Conformément au Règlement financier de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier de l'Organisation pour information. Le présent document contient des informations sur le budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et sur le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations présentées dans ce document concernant le budget administratif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (MTF/INT/011/MUL) et le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note du budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et des informations fournies sur le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.**

Généralités

1. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse est un organe relevant de l'article XIV dont le secrétariat est intégralement financé par les contributions annuelles de ses États Membres qui sont établies lors des sessions générales. Le budget proposé (MTF/INT/011/MUL) pour 2020-2021 est joint au présent document et a été approuvé, ainsi que le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL, à la quarante-troisième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse qui s'est tenue à Rome, en avril 2019. Le Comité exécutif a approuvé les modifications qu'il est proposé d'apporter au barème des contributions (MTF/INT/011/MUL) pour 2020-2021. Les participants à la quarante-troisième session générale de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse ont examiné et approuvé le budget et le plan de travail, dont la date limite à ne pas dépasser a été fixée au 31 décembre 2021.
2. Le Comité exécutif a approuvé les dépenses convenues et le nombre de postes à maintenir (soit un pour chacune des classes suivantes: P5, P2, P1) pour cette période.
3. Le programme de travail de la Commission a été financé en grande partie grâce à une série d'accords avec l'Union européenne, par l'intermédiaire de la Commission européenne (DG-SANTÉ), qui a apporté un appui ininterrompu en signant des accords de financement en 2005, 2009, 2013 et 2015. L'accord de la phase IV, le plus récent, porte sur un appui de 8 millions d'EUR pour une période de quatre ans (2015-2019) et arrivera à échéance le 30 septembre 2019. L'accord de la phase V, qui porte sur une période de quatre ans (2019-2023), est en cours d'élaboration.
4. La Commission dispose d'un fonds fiduciaire multilatéral (MTF/INT/004/MUL) destiné à gérer les contributions volontaires supplémentaires des États Membres de la FAO, qui sert principalement à financer des activités relevant du Plan stratégique de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse. Ce fonds permet, par exemple, d'intervenir en cas de situations d'urgence causées par la fièvre aphteuse ou de soutenir des programmes de renforcement des capacités. Les participants à la quarante-troisième session générale de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse ont examiné et approuvé le budget et le plan de travail pour le fonds fiduciaire MTF/INT/004/MUL, dont la date limite à ne pas dépasser a été fixée au 31 décembre 2021. En 2018-2019, le fonds MTF/INT/004/MUL a reçu un montant de 1 196 562 USD de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs autres États Membres au titre du renforcement des capacités (programmes de formation). Les intentions exprimées par les États Membres montrent que les demandes de ce type devraient augmenter jusqu'à la fin de 2021.

Fonds fiduciaire 904200 MTF/INT/011/MUL

Budgets pour 2020 et 2021 (en USD) approuvés par la Commission à sa quarante-troisième session – Rome 17-18 avril 2019

Code de dépense budgétaire	Composante	2020	2021
5300	Personnel du cadre organique	455 349	455 349
5570	Consultants	186 660	186 660
5900	Voyages de service	40 000	40 000
	Total	682 009	682 009
Recettes provenant des contributions des États Membres		643 725	643 725